

Direction Générale des Services  
Assemblées

## Arrêté N°15-1147

retirant l'arrêté n°13-2521 et portant habilitation de représentation durant les phases de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique engageant le Département de la Lozère

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-3 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_15\_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU les articles R 13-26 à R 13-31 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU les articles R 431-1 du code de procédure administrative et L 411 du code de procédure civile ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Pour la durée de son mandat, la Présidente du Conseil Départemental, désigne, en qualité de représentant légal, durant les phases de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique engageant le Département de la Lozère :

- Monsieur Laurent SUAU, 1er Vice-Président du Conseil Départemental et Monsieur Henri BOYER 2ème Vice-Président du Conseil Départemental
- Monsieur Jean TOGUYENI Directeur des Routes, Transports et Bâtiments (en cas d'empêchement de M. SUAU et de M. BOYER)
- Monsieur Geoffrey PRIOLET, Directeur Adjoint des Routes, Transports et Bâtiments (en cas d'empêchement de M. SUAU, de M. BOYER et de M. TOGUYENI)
- Monsieur Stéphane MICHEL, Chef du service « Études Travaux et Acquisitions Foncières » (en cas d'empêchement de M. SUAU, de M. BOYER, de M. TOGUYENI et de M. PRIOLET)
- Monsieur Joël PHILIP, service « Études Travaux et Acquisitions Foncières » (en cas d'empêchement de M. SUAU, de M. BOYER, de M. TOGUYENI, de M. PRIOLET et de M. MICHEL)

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur du Pôle Infrastructures, est chargé de l'exécution de présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le **28 AVR. 2015**

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

